

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

(I.N.S.E.P.S)

MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ET TECHNIQUES
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Thème:

Organisation du sport pour les déficients intellectuels au
Sénégal : problèmes et perspectives

Présenté et soutenu par :

Mlle Aminata Mbacké KAMARA

Sous la direction de :

Monsieur Abdoul Wahid KANE

Professeur à l'INSEPS

Année Universitaire: 2011 - 2012

GRACE

Je rends grâce à ALLAH le tout miséricordieux, le majestueux, l'impétueux, le tout puissant, le maître des terres et cieux, le propriétaire du seul et unique TRONE qui m'a créée, m'a assistée, m'a donnée la possibilité et a gardé mes idées jusqu'à ce que je réalise ce modeste travail.

Par le prophète MOUHAMED (PSL).

Que les princes de DIEU, loués soient-ils, soient un nombre illimité sur lui qui a été envoyé pour être une grâce pour l'humanité, lui l'imam des imams.

Que ses prières soient aussi sur sa famille que sur ses compagnons.

Que l'esprit saint, nous éclaire et nous guide dans le chemin du salut, amen.

DEDICACE

Je dédie ce modeste travail à tous les membres de ma famille. Plus précisément à ma chère, ma douce et tendre mère et mon très cher père à qui j'adresse ma profonde gratitude pour ce qu'ils ont fait pour moi ; pour l'éducation qu'ils m'ont prodiguée, pour tous les sacrifices qu'ils ont dû consentir pour m'assurer des lendemains meilleurs.

Vos prières et bénédictions m'ont été d'un appui pour mes études.

Vous avez fait tout ce que les parents pourraient faire pour leurs enfants pour qu'ils suivent la bonne voie et assurent leur avenir. Vous m'avez toujours épaulée dans les moments les plus difficiles de ma vie .

MERCI ! Du fond de mon cœur.

Que DIEU vous protège, vous accorde longue vie, santé et satisfaction!

Que le bon vous paie!

MERCI encore!

REMERCIEMENTS

Merci à tous ceux qui m'ont aidée dans la réalisation de ce modeste travail.

Mes sincères remerciements vont en premier lieu à mon directeur de mémoire M. **Abdoul Wahid KANE** pour sa disponibilité, ses conseils et son soutien.

Un grand merci également à mes parents **Coude NDIAYE** et **Papa CAMARA**, qui ont tout fait pour moi, et à tous les proches qui m'ont apporté un soutien.

Je remercie aussi les personnes qui m'ont conseillée ou soutenue durant tout le travail, je cite notamment ;

- ✓ Mes frères : Alioune, Pape Moussa, Pape Daouda, Abdou SalaM BEYE, Atoumane DIA, Mourad SOW, Ahmed NDIAYE.
- ✓ Mes sœurs: Fatou MBACKE, Ndoumbé, Coumba, Seynabou Ahmed, Adama DIAGNE, Josephine BIANQUINCH, Mously TRAORE, Fatou NDIAYE.
- ✓ Mes tantes, mes oncles du côté du père et celui de la mère et qu'il soit permis de citer: Magueye NDIAYE, Serigne Tidiane NDIAYE, Matar NDIAYE, Lamine DIAGNE, Khalifa SOW, Pape DIAWARA, Karim DIAWARA, Sergne GUEYE, Astou GUEYE, Ndeye Coumba CAMARA, Ndeye Fily DIALLO, Moustapha NGOM, Ndeye Amy Dyana DIA, Adama NDIAYE, Ndeye NDIAYE, Pa SOW, Abdou NDIAYE, Pa Bilal FALL.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement les personnes qui ont accepté de participer à cette recherche et qui ont permis sa réalisation ;

- ✓ A la famille de spécial olympics ; aux membres du conseil d'administration, aux coachs, aux enfants et parents.
- ✓ Mention spéciale à Mme SY Rajah, M. Mademba MBACKE, Ngor NDOUR, Léopold SENGHOR et M. NDEKY.
- ✓ Aux centres spécialisés pour les déficients intellectuels.
- ✓ Aux personnels du ministère des sports et de handisport.

J'adresse également un grand merci à mes camarades des 5^{ème} et 6^{ème} année et à mes camarades de chambres ; Soda DIONE, Mariama NDIAYE, Adama KA, Mously TRAORE, Joséphine BIANQUINCH.

Mes remerciements vont aussi à ces personnes qui m'ont beaucoup soutenue dans ce projet ; Bassirou DIA, Mouhamed NDAO, Elimane DIEYE, M. NIASSY, Mamadou Salif NIANG, MR DIALLO, Mbaye Dondé, Mbaye SARR, Mbaye NDIAYE, Mouhamed NDONGO, Samba FALL et Omar NDIMBALANE.

A mon parrain Pathé SANE.

Je ne saurais terminer sans remercier l'ensemble des enseignants et du personnel de l'INSEPS pour leur encadrement et pour leur soutien. Qu'il me soit permis de citer : feu M. Abdou Aziz NDIAYE, feu M. Khaly SAMB, M. Ado SANO, M. Amadou SEYE, M. Abdou Karim THIOUNE, M. Mountaga DIOP, M. Ousmane SANE, Tonton Djiby et Tonton Grégoire.

Grand merci à vous.

LISTE DE QUELQUES ABREVIATIONS

AAMR : American Association for Mental Retardation

CEFD I : Centre d'Education et de Formation des Déficients Intellectuels

CIO : Comité International Olympique

CN P/HAND ISPORT : Comité National Provisoire/HANDISPORT

E P : Education Physique

EPS : Education Physique et Sportive

DES : Directeur de l'Entraînement et des Sports

DI : Déficience Intellectuelle

INSEPS : Institut National Supérieure de l'Education Populaire et des Sports

LSS : Léopold Sédar Senghor

OMS : Organisation Mondiale pour la Santé

PLS : Paix et salut sur lui

QI : Coefficient Intellectuel

SO : Spécial Olympics

SOA : Spécial Olympics Afrique

SOI : Spécial Olympics International

SOS : Spécial Olympics Sénégal

SOMMAIRE

<i>Grace</i>	<i>I</i>
<i>Dédicaces</i>	<i>II</i>
<i>Remerciements</i>	<i>III</i>
<i>Liste des abréviations</i>	<i>V</i>
<i>Résumé</i>	<i>I</i>
INTRODUCTION	2
CHAPITRE I: CADRE THEORIQUE	5
I. Difficultés de comprendre les déficients en général.....	5
I.1 Présentation du handicap (du déficient).....	5
I.2 : Connaissance de la déficience intellectuelle.....	6
I.2.1 : Identification.....	6
I.2.2 : Types de la déficience intellectuelle.....	8
I.2.3 : Prévalence.....	8
I.2.4 : Causes de la déficience intellectuelle.....	9
➤ Causes liées à la génétique.....	9
➤ Causes génétiques.....	9
➤ Causes congénitales.....	9
➤ Causes endocriniennes.....	9
➤ Problèmes au cours de la grossesse.....	9
➤ Causes lors de la naissance.....	10
➤ Causes liées à l'environnement	10
I.2.5 : Caractéristiques et conséquences.....	11
I.2.5.1 : Caractéristiques.....	11

I.2.5.2 : Conséquences.....	11
II. Organisation du sport au Sénégal.....	13
II.1 : Notion d'organisation.....	13
II.2 : Organisme pour déficient au Sénégal.....	15
➤ Présentation du CNP/Handisport.....	15
➤ Missions.....	15
II.3 : Historique du mouvement spécial olympics international.....	15
➤ Mission.....	16
➤ Objectifs.....	16
II.4. : Apports du sport chez les déficients intellectuels.....	17
<i>Chapitre II : Méthodologie.....</i>	<i>18</i>
I. Instruments de recherche.....	18
II. La population d'enquête.....	19
III. Traitements des données.....	20
VI. Difficultés rencontrées lors de l'enquête.....	20
<i>Chapitre III : exploitation des données de l'enquête.....</i>	<i>21</i>
I. Cadre organisationnel.....	21
I.1. Naissance et évolution de spécial olympics au Sénégal.....	21
I.2. Statut et Ses prérogatives.....	23
I.2.1. Le statut de spécial olympics.....	23
I.2.2. Ses prérogatives.....	23
I.2.3 : Administration et fonctionnement de la structure spécial olympics.....	23
I.2.3.1. L'assemblée générale.....	24

I.2.3.1.1.mission d'AG.....	24
I.2.3.1.2. fonctionnement.....	24
I.2.3.2. Le conseil administratif.....	24
I.2.3.2.1. Composition du conseil d'administration.....	25
I.2.3.2.2. Fonctionnement.....	25
I.2.3.2.3. Le bureau exécutif.....	25
I.2.3.2.3. composition	25
I.2.3.2.4. fonctionnement	26
I.3. Rapports avec d'autres structures.....	26
II. Les problèmes rencontrés par la structure.....	28
II.1. INSUFFISANCE DES RESSOURCES HUMAINES.....	28
II.2. INSUFFISANCE DES RESSOURCES FINANCIERES.....	30
II.3 INSUFFISANCE DES RESSOURCES MATERIELLES.....	31
IV. Les solutions et recommandations pour un meilleur devenir.....	32
Conclusion.....	35
Bibliographie.....	37
Annexes.....	39

RESUME

Au Sénégal, certaines catégories de personnes restent exclues de la pratique sportive pour des raisons économiques, sociales et culturelles. Cette exclusion touche essentiellement les personnes vulnérables, en l'occurrence les personnes handicapées.

Notre étude s'inscrit dans cette problématique générale de l'accès au sport des personnes en situation de handicap. Elle porte précisément sur l'organisation du sport pour les déficients intellectuels.

L'étude part d'une analyse générale des problèmes de définitions et de catégorisations que posent les notions de handicap et de déficience intellectuelle. Elle essaie par la suite, sur la base de l'exemple du Sénégal de mettre en évidence les difficultés qui se posent au développement du sport pour les déficients intellectuels.

La démarche méthodologique mise en œuvre se fonde sur un entretien d'enquête auprès des différents acteurs, complété par une consultation des documents disponibles sur le sujet, et surtout aussi par une observation directe en tant qu'actrice impliquée dans l'encadrement du sport pour les déficients intellectuels.

L'étude montre qu'il se pose avant tout des problèmes liés à l'insuffisance des ressources, humaines, financières et matérielles dont disposent la structure et les acteurs en charge de cette activité.

Des suggestions sont alors formulées en vue d'améliorer l'offre et l'organisation de ce secteur de la pratique sportive au grand bonheur des personnes ciblées et des handicapés en général.

INTRODUCTION

Défini selon Donald GAY comme ; « une activité physique compétitive et amusante pratiquée en vue d'un enjeu selon des règles écrites et un esprit particulier, l'esprit sportif, fait d'équité, de désir de vaincre et de loyauté », le sport constitue un fait social qui semble se refléter dans les sociétés contemporaines à travers tous les domaines d'activités. En effet, il mobilise non seulement des masses de pratiquants constituant une proportion importante de l'humanité pour laquelle, il est un facteur loisir et de spectacle de premier plan. En effet, il est un phénomène social unissant toutes les couches sociales, les personnes de différents horizons. Il constitue ainsi un moyen de socialisation, d'intégration. Il porte en général des valeurs de respect, de tolérance, d'unité et de fraternité. Il répond au-delà, à des significations et des finalités; de loisir, de santé, d'éducation et de compétition.

De sa naissance aux XIXème siècles en Angleterre, à nos jours, le sport a connu une évolution marquante, liée directement à la transformation de la société. De ce fait, il y occupe une place prépondérante, répondant à un ensemble de facteurs d'ordre politique économique, culturel et social.

Depuis son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal entend promouvoir le sport. Ce dernier a toujours occupé une place importante dans les différents attelages gouvernementaux mis en place. Ainsi, une organisation du sommet à la base, prenant en compte toutes les populations, est mise en place.

Dans la vision des autorités du pays, le sport répond à un objectif de formation et d'éducation. En tant que tel, son accès doit être garanti à toutes les populations, quelque soit leur situation sociale, leur localisation géographique. C'est en cela, que la loi 84 -59 du 23 mai 1984 portant charte portant du sport, proclame le principe de la démocratisation à savoir que l'individu, quelque soit son origine, quelque soit sa situation socioprofessionnelle, quelque soit son milieu d'habitation, doit pouvoir accéder à la pratique sportive.

Dès lors, l'Etat du Sénégal a pris toutes les dispositions pour la création d'un cadre adéquat et approprié pour permettre à chacun et à chacune de pouvoir pratiquer le sport de son choix.

Malgré cette proclamation, nous pouvons constater qu'il y'a certaines catégories de personnes au Sénégal pour lesquelles l'accès à la pratique sportive peut être très difficile. C'est le cas notamment des Personnes dites « handicapées » ou « en situation de handicap ».

Par là, nous attendons, une catégorie de personnes caractérisées par une déficience d'ordre locomoteur, visuel, auditif, intellectuel...etc.

Les effets de la politique d'intégration de ces personnes demeurent encore insuffisants, entraînant leur isolement et leur marginalisation relativement à la pratique du sport.

Parmi les personnes porteuses de handicap, nous avons les handicapés intellectuels ou encore appelés déficients intellectuels, qui ont une insuffisance du développement intellectuel et psychomoteur, se manifestant dès la naissance. C'est sur leur cas spécifique que porte notre travail.

Au Sénégal, la pratique sportive des personnes handicapées a été prise en compte par « handisport », structure unique fédérant l'ensemble des catégories de handicap. Mais on a vu l'émergence d'une structure spécifique prenant en charge de manière spécifique les personnes déficientes intellectuelles.

Notre intérêt pour cette étude, remonte depuis notre adhésion à cette structure en tant que bénévole. En tant que élève professeur d'EPS nous sommes appelée à intervenir en milieu scolaire et en milieu extrascolaire pour les besoins des populations quelque soit leurs caractéristiques.

D'autres parts, nous avons constaté que pour l'essentiel, jusqu'à présent, la majorité des travaux dans le domaine s'est intéressés aux personnes dites saines.

La réalisation de ce mémoire s'inscrit dans une volonté de participer à pallier ce manquement et de contribuer à la dynamisation de la pratique sportive dans ce secteur.

Notre travail est conduit par les interrogations suivantes :

Quelle est l'offre de pratiques sportives dont bénéficient les déficients intellectuels?

Comment se situe la structure en charge de cette pratique dans l'organisation globale du sport au Sénégal ?

Quelles sont les difficultés qui se posent aux différents acteurs de la pratique sportive pour les déficients intellectuels ?

Ce sont là les questions essentielles auxquelles tente de répondre ce travail. Notre objectif ici est de faire un état des lieux de la pratique sportive chez les déficients intellectuels ; c'est-à-

dire identifier les problèmes de différente nature qui se posent au développement de cette pratique.

Pour mener notre travail, nous avons mis en œuvre une méthodologie fondée sur des entretiens d'enquête auprès des différents acteurs. Nous les avons complétées par des observations directes tirées de notre implication dans le milieu et par la consultation de la bibliographique et de la documentation disponible sur le sujet.

Notre démarche globale consiste à analyser dans un premier temps, les problèmes de définition et de catégorisation que posent les notions de handicap et de déficience intellectuelle. Il s'agira par la suite de tenter de saisir Quels sont les différents types de handicap en général, et de déficience intellectuels en particulier, ainsi que leurs caractéristiques.

Dans un deuxième temps, nous allons présenter et justifier la méthodologie mise en œuvre pour les besoins de notre étude.

En troisième lieu, nous allons exploiter les données de notre enquête pour voir les problèmes qui se posent à la pratique du sport pour les déficients intellectuels pour, enfin, conclure.

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE

Cette partie présente la revue théorique de notre travail. Elle permet une bonne compréhension, de clarification des termes clés de notre sujet. Ainsi, elle a pour objectif d'appréhender en général, de définir, le mot handicap et ces caractérisations mais également de détailler celui de la déficience intellectuelle, en identifiant les causes, les conséquences et les caractéristiques. Et en particulier, nous allons nous appesantir sur la pratique du sport et déficients intellectuels ; l'historique de spécial olympics.

I. Les difficultés de comprendre les déficients en générale :

I.1 Présentation du handicap (du déficient)

Aujourd'hui, le mot handicap appartient au vocabulaire de la loi et de la vie de tous les jours. Ainsi, définir le concept déficience constitue un phénomène ardu. Du fait que le terme déficience a tout le temps existé et qu'il s'est connu sous le nom de "retard" ou "handicap" mais ces termes utilisés pour définir les personnes porteuses de handicap ont beaucoup évolué dans le temps.

Cependant, plusieurs étude se sont faites jusqu'aujourd'hui, il n'y a toujours pas de consensus claire sur l'appellation. Tantôt, il utilise le terme de "handicap", ou de "retard", tantôt de "déficience" ou même d'autres termes prés à définir ces concepts.

C'est à travers ce terme que l'on aborde communément la problématique de la déficience. Ainsi, pour rendre plus claire notre étude, et permettre à tous ceux qui auront la possibilité d'étudier ce document, nous avons préféré utiliser le terme de "déficience" pour le bon discernement du sujet.

Donc, nous allons essayer de donner quelques définitions pour un entendement plus adéquat. Selon le dictionnaire de psychologie, l'handicap correspond à la « situation d'une personne désavantagée d'une manière ou d'une autre par rapport à une autre personne ».

Dans *dossiers éducation physique et sportive (EPS) N°23* ; « aujourd'hui le concept d'handicap se rapporte à une situation donnée et s'établit par rapport à celles de déficience et d'incapacité ».

Dans ce même ordre d'idée, l'*O.M.S.* propose une clarification internationale réalisée par le professeur *WOOD (1980)* : axes qui définissent alors le handicap ;

- La déficience : c'est-à-dire toute altération d'une structure ou d'une fonction psychologie, physique ou anatomique.
- L'incapacité : qui renvoie à la réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité. Elle correspond à l'écart par rapport à la norme en termes d'action d'un individu.
- Le désavantage : le désavantage social résulte pour l'individu d'une déficience ou d'une incapacité qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal. Cependant, la définition qui semble la plus adéquate est celle de *I. aubes* : « ce n'est pas un hasard si nous plaquons indifféremment l'étiquette « handicapés » sur les individus aussi divers que les aveugles, les trisomiques, les polyhandicapés de naissance ou depuis un accident, les malades mentaux, (...) ».

Cette étiquette de déficience, de handicap ou encore de personne handicapée regroupe un grand nombre de personnes qui nous différencie d'eux, ainsi on distingue :

- Déficience motrice,
- Déficience auditive,
- Déficience visuelle,
- Déficience intellectuelle.

1.2 Connaissance de la (déficience intellectuelle) D.I.

1.2.1 Identification :

La D.I. (déficience intellectuelle) est le handicap le plus répandu dans le monde, selon l'*O.M.S.* (organisation mondiale pour la santé) elle touche près de 156 million de personnes soit 3% de la population mondiale.

Le terme déficient intellectuel devient de plus en plus difficile à définir du fait de sa complexité que constitue le mot. En effet, le terme a toujours existé, mais il était interprété et utilisé dans d'autres angles. Et, la vision de ce concept n'évolue pas seulement au cours du temps, elle varie également en fonction des sociétés. Au temps, ceux qui avaient une déficience intellectuelle, étaient taxés de "personnes surnaturelle" ou de "djinn" ou "fou", ou même de "possédé". Ces genres de personnes étaient marginalisés et stigmatisés d'office

à cause de leur déficience intellectuelle, c'est-à-dire ils sont mis à l'écart de la société. Ces derniers ont des difficultés dues ;

- Un manque de communication,
- Par leur réticence,
- Se réserve à eux-mêmes,
- Des fois ils font peur,
- Un manque de représentation mentale et de l'espace.

Plusieurs études se sont réalisés sur le concept déficient intellectuel pour trouver un accord universel concernant le terme approprié utilisable mais il n'y a pas de consensus sur le terme clair.

Ainsi, pour rendre plus claire notre étude et donner la possibilité aux consultants de ce document, nous avons préféré utiliser le terme de "déficience intellectuelle". Et, nous allons donner quelques explications et éclaircissements pour mieux cerner le sujet.

Différent des autres handicaps, l'handicap mental semble le plus sévère donc il y'a lieu et existence d'une prise en charge. Pour ceci, il faut connaître l'handicap mental dans sa globalité.

En effet, nous définissons les plus employées pour les besoins de notre études; et ***l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) qui*** Propose que : « la déficience intellectuelle est définie par la nomenclature des déficiences incapacités désavantages ».

Selon l'American association for mental retardation (A.A.M.R) ; la déficience intellectuelle est une incapacité caractérisée par des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif, qui se manifeste dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques. Cette incapacité survient avant l'âge de 18ans.

Il faut noter dès lors que nous rencontrons une multitude d'handicaps mentaux cependant, nous pouvons réaliser des rapprochements en fonction de certains degrés de difficultés, la capacité de réaction ainsi que leurs comportements.

1.2.2 Les types de la déficience intellectuelle

Il existe différents types de déficients intellectuels. Nous allons nous référer à la typologie de l'organisation mondiale pour la santé (OMS), en effet, il distingue 4 (quatre) types :

- Le retard léger : coefficient intellectuel (QI) entre 50 à 69, personnes connaissant des difficultés à la société de façon autonome à l'âge adulte.
- Le retard moyen : coefficient intellectuel (QI) entre 35 à 49, personnes connaissant dans l'enfance des retards de développement importants mais aussi de bonnes capacités de communication et une dépendance partielle, avec, à l'âge adulte, nécessité de soutiens de différents niveau pour s'intégrer à la société.
- Le retard grave : coefficient intellectuel (QI) entre 20 et 34, personnes ayant besoin d'un soutien prolongé.
- Le retard profond : coefficient intellectuel (QI) à 20, personnes ayant peu de capacités à communiquer, à se déplacer et à prendre soin d'elles- même.

1.2.3 Prévalence

Le rapport de prévalence de la déficience intellectuelle se situe quasiment entre 1 à 3% .Mais ce chiffre varie selon les recherches et études compte tenu des différents moyens d'évaluation et définitions utilisées et les différentes populations étudiées. Approximativement, il y'a 6 garçons atteints de déficience intellectuelle pour 1filles, selon les études de McLaren et Bryson, 1987.

Ainsi, la population des déficients intellectuels se subdivise environ soit 85% de la population ayant une déficience intellectuelle légère, soit 10% une déficience intellectuelle moyenne, soit 3 à 4% une déficience grave et 1 à 4% une déficience intellectuelle profonde.

1.2.4 Cause de la déficience intellectuelle :

1.2.4.1 Les causes liées à la génétique de la déficience intellectuelle

Lors de la conception, elle est transmise du parent à l'enfant par des gènes. Cependant, des causes restent encore inconnues, mais on peut citer les plus fréquentes :

➤ ***les causes génétiques :***

Syndrome de l'X fragile

Elle est les plus fréquentes, liées d'abord à l'hérédité ; C'est à dire les conditions génétiques, des gènes des parents. Il peut s'agir d'une incompatibilité sanguine ou consanguinité parentale (deux parents proches). Survenu lors de la maturation du gène FMR1 qui joue le rôle important dans le développement du cerveau.

➤ ***Les causes congénitales :***

Celles-ci interviennent au cours de la formation du fœtus, dépendant des aberrations chromosomiques parentales. On peut citer l'exemple de la trisomie 21, connue aussi sous le nom de mongolisme.

➤ ***Les causes endocriniennes***

Ils sont :

- Troubles thyroïdes, surtout l'hypothyroïdie (déficit en iode),
- Déficit ou excès en certains acides aminés (phénylamine),
- Troubles de la glycémie,
- Syndrome de sevrage à certaines drogues.

➤ ***Problèmes au cours de la grossesse***

Le développement du fœtus est affecté par :

- Toxines consommés par La mère (l'excès de consommation de certains poissons),
- Consommation de certains médicaments par la mère,
- Infection ou maladies contractées par la mère durant la grossesse, surtout pendant les 3 premiers mois.

➤ *Les causes lors de la naissance*

Elles surviennent pendant l'accouchement du bébé, qui, en cas de certaines complications pouvant entraîner la déficience intellectuelle. Ainsi cette conception est liée ;

- Infections cérébrales (encéphalites, méningites, septicémies etc.)
- Aux maladies infectieuses,
- Asphyxie (manque d'oxygène, souvent du au cordon ombilical, syndrome de détresse respiratoire,
- Traumatismes subi par le bébé (exemple : blessure à la tête due à une pression excessive),
- Développement d'une hydrocéphalie malformative,
- Souffrance cérébrale du nouveau né,
- Exposition à des toxines ou des infections (herpès génital maternel)
- Prématurité etc....

Il faut noter que ces causes sont des atteintes directement liées à l'organisme. Cependant nous avons souligné d'autres causes liées à l'environnement entraînant son développement affectif. Il est incapable de tisser des liens avec l'autrui.

➤ *Les causes liées à l'environnement*

Ces causes constituent des éléments qui peuvent être contrôlés par les parents ; elles sont :

- Nitration,
- Stimulation physique et sensorielle,
- Sécurité physique et psychologique,
- Consommation de drogue, d'alcool ou de médicaments particuliers durant la grossesse,
- Milieu de vie (pauvreté matérielle, affective, intellectuelle)

Autant de signes méritent une prise en charge sur tous les angles, qui peuvent être accompagnés à d'autres complications qui sont, cardiaque, épilepsie etc.

Donc, nous allons entamer les conséquences et les caractéristiques de la déficience intellectuelle.

1.2.5 Caractéristiques et conséquences :

1.2.5.1 Caractéristiques de la déficience intellectuelle

Le concept de déficience ou handicap intellectuel englobe en effet une gamme très vaste de manifestations chez un groupe très hétéroclite de personnes dont le point commun est leur « différence » par rapport à ces autres personnes qualifiées « intellectuellement normaux ».

Cependant, on peut isoler certains signes, certains comportements qui à coup sur caractérisent une personne déficiente intellectuelle.

Elle se manifeste par un retard de développement psychomoteur qui peut entraîner des difficultés de pensée, de coordination motrice, de langage, des difficultés à garder la bonne distance sociale, de repérages temporels et spatiaux. Ces derniers peuvent aboutir à un problème cardiaque. Elle aussi caractérisée par un retard dans le développement de la communication, un déficit de la mémoire, de la difficulté d'apprentissage du constructivisme social, des difficultés à résoudre des problèmes, un retard dans le comportement adaptatif, un manque d'inhibition sociale.

1.2.5.2 Conséquences de la déficience intellectuelle

Les conséquences sont multiples et touchent l'ensemble de la vie d'un individu. On peut distinguer trois domaines dans lesquels la personne victime d'une déficience intellectuelle peut éprouver des difficultés ;

- Le développement cognitif ;
 - Le raisonnement,
 - La mémorisation,
 - L'attraction et l'imagination,
 - L'attention et la concentration.
- La communication ;
- La relation avec les autres ;
- Troubles associés : trouble de la personnalité (trouble affectif, trouble psychomoteur, difficulté de repérage dans l'espace et dans le temps, trouble du comportement, diabète, épilepsie, sensorielle, trouble psychique).

En somme, un retard dans le développement de ses facultés intellectuelles. En se traduisant par un décalage parfois très important ou même une fixation à un stade de développement inférieur que personne aurait du dépasser compte tenu de son âge réel. De ce fait, les capacités cognitives de cette personne ne lui permettent pas de remplir les taches que les autres de même âge réussissent dans leur grande majorité quand elles sont placées dans les mêmes conditions de travail.

II. ORGANISATION DU SPORT AU SENEGAL

Le Sénégal, pays indépendant au début des années 60, a une vieille tradition sportive qu'il a héritée de la France, puissance coloniale.

En s'appuyant aussi sur la *En loi 84-59 23 Mai 1984* portant charte du sport, stipule que tous sénégalais et sénégalaise, ou qu'il se trouve, à la possibilité d'exercer le sport de son choix. Cette pratique sportive vise essentiellement l'éducation, la formation et l'amélioration de la santé physique et morale de ses participants.

Cette volonté politique, manifeste et grandissante a valu au Sénégal d'être connu et respecté partout dans le monde de sport.

Ce respect et cette reconnaissance de la communauté internationale sont le fruit d'une organisation à la base, résultante des différentes politiques et programme adoptés par tous les acteurs de la société. Ainsi, on y trouve beaucoup de discipline sportive tels que ; football, basketball, handball, athlétisme, natation, gymnastique etc. qui ont besoin d'être soutenu pour accroître la performance de ses pratiquants.

Aujourd'hui, les disciplines sportives reconnues dans *le décret 76-00-40 du 16 Janvier 1976* sont organisées en fédération, ligues, districts suivant le découpage administratif sénégalais et leur permettant de pratiquer le sport de leur choix.

II.1 Notion d'organisation

Pour M. M. TOURE ; « c'est un ensemble d'individus, regroupés au sein d'une structure régulée, ayant un système de communication pour faciliter la circulation de l'information, dans le but de répondre à ses besoins et atteindre des objectifs déterminés.

C'est une structure formelle ayant des rôles et des raisons d'être précis. Entité composée des gens qui poursuivent ensemble des objectifs communs. Les organes et leurs membres pour suivre les intérêts au sein d'une structure institutionnelle définie par des règles formelles (constitution, lois, règlements, contrat) et informelle (éthique, confiance, croyances religieuses, et autres de conduites implicites) ».

Ainsi pour *W. Gasparini*, « les organisations associatives et jeu entrepreneuriat un nouveau discours construit sur une logique économique émerge depuis les années quatre vingt

dans le monde associatif incitant les organisations à adopter des modèles de fonctionnement issus du monde des entreprises. »

On distingue une multitude d'interprétations concernant l'organisation, certains acteurs mettent l'accent sur l'aspect structure, d'autres par contre se fonde sur le fonctionnement.

Toutefois, d'autres pensent que « malgré le foisonnement des recherches, la plupart des modèles d'analyse des organisations sportives semblent être produits par le même mode de perception : celui qui incline les individus, pratiquants, dirigeants ou sociologues, à considérer le "monde" sportif comme un monde associatif, plus ou moins intégré dans les champs politique et économique, et dans lequel la fédération et le club sportif constituent l'un des organisations parmi les plus légitimes.

II.2 ORGANISMES POUR DEFICIENT AU SENEGAL

➤ **CNP (comité national provisoire) Handisport**

Le comité national provisoire (CNP)/ Handisport a été créé en 1985 par des personnes handicapées qui ont senti leur marginalisation. Il est pluridisciplinaire; c'est-à-dire il propose de nombreuses disciplines aux personnes victimes d'un handicap moteur, visuel, auditif et intellectuel, sous forme de loisir ou de compétition de haut niveau.

➤ **Missions du (comité national provisoire) CNP/ Handisports**

- ❖ *de détecter, d'encadrer la formation*
- ❖ *d'administrer, d'animer, de développer, de promouvoir et de contrôler la pratique sportive pour les personnes handicapées sur toute l'étendue du territoire ;*
- ❖ *De créer un lien de solidarité et de fraternité entre les ligues régionales et les Associations affiliées.*
- ❖ *De participer activement et positivement aux Conseils Régionaux des Sports et au Conseil National des Sports, comme c'est prévu par la loi portant Charte du Sport ;*
- ❖ *De renforcer la solidarité et l'esprit d'équipe entre les membres ;*
- ❖ *De trouver de manière durable et réaliste les voies et moyens pour une réelle autonomie financière ;*
- ❖ *D'entretenir des relations amicales avec les Fédérations Nationales Sportives et avec les autres associations pour Personnes Handicapées ;*
- ❖ *D'entretenir dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur, des relations privilégiées avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.*

II.3 HISTORIQUE DU MOUVEMENT (Spécial Olympics international) SOI

L'action de spécial olympics a été créée par Eunice Shriver Kennedy en 1962. Elle a réuni une trentaine de personnes présentant toutes déficientes intellectuelles dans sa propriété pour participer à un camp sportif. Mme Shriver a remarqué l'injustice avec laquelle les personnes déficientes intellectuelles sont confrontées. C'est ce qui l'a poussée à agir en créant le mouvement spécial olympics.

Le mouvement spécial olympics a pour objectif la pratique du sport par les déficients intellectuels âgés de 2,5 à 80 ans. Il vise ainsi leur épanouissement physique, personnel et leur intégration dans la société (quelque soit leur niveau d'aptitude). Cette vision s'est ensuite développée jusqu'à devenir le mouvement mondial spécial olympics.

Spécial olympics devient en 1981 le programme de relai de flamme olympique.

En 1988, le comité international olympique (CIO) signe un accord historique avec Sargent et Shriver qui reconnaît officiellement l'approbation et l'existence de spécial olympics.

Spécial olympics implique les gens en situation de handicap intellectuelle dans la société quotidien par la formation de sport et de compétition.

Spécial olympics aide les athlètes à devenir des leaders et des héros dans leurs communautés. Il estime ;

- ❖ 170 Millions de personnes atteint de déficience intellectuelle dans le monde,
- ❖ Plus de 3,5 millions d'athlètes,
- ❖ Plus de 30 disciplines,
- ❖ 227 programmes dans 175 pays,
- ❖ Plus de 800000 volontaires,
- ❖ Plus 300000 coachs (entraîneurs) dans le monde,
- ❖ 7 bureaux régionaux dont Belgique, Egypte, Afrique du Sud, Inde, Chine, Panama, USA,
- ❖ 45000 compétitions dans le monde chaque année, soit 121 compétitions par jour dans monde,
- ❖ 150000 consultations médicales gratuites par an au profit des déficients intellectuels.

Se positionne comme l'auteur de référence en matière d'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles dans la pratique sportive.

II.4 APPORT DU SPORT POUR LES DEFICIENTS INTELLECTUELS

Pour participer pleinement à la vie, les personnes ayant un handicap doivent bénéficier de la pratique sportive. Et quelle que soit la déficience, le sport procure la santé, améliore les rapports psycho- socio- affectifs et physique. En effet, il augmente la confiance en soi. En plus, le sport aide une réorientation sur de l'image de soi et de l'espace, il permet aussi, d'avoir une bonne coordination, une résistance, permet d'avoir plus de mobilité. La pratique du sport leur permet de s'activer et favorise leur épanouissement. Le sport leur permet de développer des habiletés qui leur aideront à l'acquisition de leur autonomie dans la vie quotidienne; c'est ainsi, que l'une des interviewées affirme que « le sport les aide à être autonomes, moi je l'ai vécu avec mon fils ». Ils sont entièrement autonomes et c'est grâce à la pratique sportive. Il favorise le brassage et la compréhension mutuelle, d'avoir une vie plus équilibrée qu'auparavant ; exemple : en jouant dans une équipe, on peut tisser des relations, faire des amis, et même en connaître davantage sur les déficients intellectuels eux-mêmes, c'est ainsi que A. PONCIN affirme que : «le sport permet au citoyen handicapé de bénéficier de relations sociales par différentes activités qui doivent leur être ouvertes ». Donc, le sport est un élément favorisant l'intégration des déficients intellectuels dans la société, leur permettant d'intervenir et de développer leurs capacités individuelles comme collectives.

Les possibilités de la pratique sportive pour les déficients intellectuels restent différentes de celles des personnes dites "normaux", cependant, il faut noter que cette pratique existe. Mais, il va falloir y mettre les moyens pour rendre accessibles, adéquate cette pratique.

CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE

Cette partie présente la méthodologie adoptée pour les besoins de notre étude. Nous allons d'abord présenter les outils de recherche utilisés dans le cadre de cette étude, ensuite la population enquêtée, pour aboutir au traitement des données recueillies. Enfin, nous allons montrer les difficultés rencontrées au cours de l'enquête et ses limites.

I. INSTRUMENT DE RECHERCHE

Pour saisir de manière concrète ce qui se cache derrière les problèmes qui se posent au développement du sport pour les personnes victimes de déficients intellectuels, nous avons mis en œuvre une démarche fondée sur l'entretien d'enquête. En effet, nous avons utilisé un entretien semi directif comme technique de recherche. Un guide d'entretien a été élaboré pour recueillir de manière détaillée les informations indispensables à cette étude. Le choix de l'entretien semi directif, nous a permis de manière objective d'interviewer les personnes cibles à partir d'une trame. Le guide comporte, comme le souligne Combessie, J.C. (2001) « l'ensemble des points à aborder lors de l'entretien. Ceci permet de laisser non seulement une liberté relative à noter interlocuteur ; mais aussi, de garder le fil directeur de l'interview et par conséquent la maîtrise des échanges. »

La construction du guide d'entretien utilisé lors de cette étude, s'est centrée autour de quatre thèmes. De manière résumée, les différents thèmes se subdivisent en sous thèmes.

Le premier vise à identifier comment le sport pour les déficients intellectuels est organisé au Sénégal. En effet, lorsqu'une recherche s'intéresse à l'organisation du sport pour des personnes spécifiques, il semble nécessaire de décrire la structure existante. C'est-à-dire, il importe de connaître sa naissance, son évolution, sa mission, ses prérogatives et son statut, ainsi que les rapports qu'elle entretient avec d'autres structures.

Le second thème s'intéresse à l'identification des personnes intervenant dans cette structure. C'est-à-dire, cette partie cherche à cerner les dirigeants administratifs et ce qui les motive dans leur engagement, les difficultés auxquelles ils se confrontent.

Le troisième thème du guide d'entretien relate les problèmes que la structure rencontre. En effet, pour une organisation harmonieuse, il est nécessaire de recenser les difficultés qui entravent l'organisation de cette structure. Ainsi, pour les besoins de notre étude, ces difficultés peuvent être liées aux ressources humaines, financières et matérielles.

Le dernier thème du guide d'entretien consiste à recueillir leurs propositions de solutions pour un meilleur devenir de la pratique sportive pour les déficients intellectuels au Sénégal. Au total, une trentaine d'entretiens sont réalisés avec une durée moyenne de 25 à 30mn et que nous avons enregistrés à l'aide d'un dictaphone.

Notre démarche s'appuie aussi sur une analyse documentaire, notamment de rares ouvrages et travaux réalisés sur la question mais aussi des textes règlementant l'activité. Pour la recherche d'information, nous nous sommes rendu au ministère des sports, au CNP/handisport, au centre CEFDI, chez un psychologue, à la bibliothèque de l'INSEPS de Dakar, au siège de spécial olympics.

Nous avons aussi mis à profit notre implication personnelle dans le milieu pour développer une observation directe qui nous permette la participation aux réunions des structures, notre présence aux entraînements, à l'organisation des compétitions et les contacts réguliers que nous entretenons avec les sportifs déficients intellectuel.

II. LA POPULATION DE L'ENQUETE

L'étude s'est réalisée au Sénégal, dans la région de Dakar où nous avons l'opportunité de rencontrer les acteurs du sport pour déficients intellectuels, et où aussi la plupart des centres prenant en charge les déficients intellectuels sont présents. Dès lors, nous avons ciblé d'abord le ministère des sports qui coiffe tous les organismes de sport. Ensuite, spécial olympics logé au stade LSS, qui organise au Sénégal le sport pour les déficients intellectuels. Enfin, les établissements spécifiques des déficients intellectuels ; il s'agit du centre Aminata Mbaye de Dakar aux HLM grand Yoff, à Jeanne D'arc en ville, à ESTEL à Mermoz, au CEFDI à grand Yoff et à Papillon Bleu de Pikine ; tous ces centres sont à Dakar. Nous avons aussi interrogé les responsables des centres d'Aminata Mbaye de St-Louis ainsi que « Demain Meilleure » de Mbour que nous avons pu rencontrer grâce à un séminaire organisé par le comité directeur. Et nous nous sommes rendu au CNP/handisport au stade LSS, qui organise le sport pour les handicapés en général. Le choix de ces structures et établissements s'explique par leurs rôles, leurs responsabilités et leurs prérogatives dans ce domaine (voire annexe).

III. TRAITEMENTS DES DONNEES

Le traitement des données concerne les informations qualitatives et celles quantitatives obtenues après l'enquête sur le terrain. Nous avons procédé par une retranscription des réponses obtenues lors des entretiens puis à une analyse pour vérifier si les résultats peuvent correspondre à nos hypothèses de recherche. De manière détaillée, nous avons procédé à la transcription des 33 entretiens recueillis grâce au dictaphone. Les réponses semblables obtenues sont croisées avec les indicateurs thématiques. Ensuite nous avons opéré à un classement thématique du discours des personnes interviewées. Enfin nous avons attribué une numérotation à toutes les personnes interviewées. Ce qui nous a permis de garder l'anonymat.

IV. DIFFICULTEES RENCONTREES LORS DE L'ENQUETE

Nous avons rencontré des difficultés dans la réalisation de l'enquête. D'abord, le contexte général de l'année marquée par la longue grève des enseignants et les perturbations qu'elle n'a pas manqué d'occasionner. La seconde difficulté est relative à l'indisponibilité des personnes ciblées. Il nous est arrivé de nous y prendre à plusieurs reprises pour mener des entretiens pourtant bien programmés au préalable. Nous avons aussi enregistré des difficultés relevant particulièrement de la rareté des écrits liés à notre thème. C'est-à-dire, une insuffisance de documents relatifs à ce secteur de la pratique du sport qui s'explique par rareté des études sur le thème.

Malgré ces difficultés nous avons pu rencontrer les personnes qui jouent un rôle clé dans la pratique sportive pour les déficients intellectuels et recueillir des données pertinentes pour la réalisation de notre étude.

CHAPITRE 3 : EXPLOITATION DES DONNEES DE L'ENQUETE

Cette partie porte sur la présentation et l'analyse des résultats obtenus au cours de notre enquête. Les recherches menées nous ont permis de récolter des données relatives aux problèmes les plus fréquemment rencontrés dans l'organisation de la pratique du sport pour les déficients intellectuels. Ces problèmes nous les regroupons autour de quatre (3) grands thèmes :

I. Cadre organisationnel

I.1. Naissance et évolution de spécial olympics au Sénégal

Spécial olympics est apparu pour la première fois au Sénégal vers les années 1980 par l'intermédiaire de feu Mme Aminata MBAYE. A cette époque, la structure n'avait pas encore de règles bien formalisées. Mme Aminata MBAYE était mère d'un enfant déficient intellectuel, cause pour laquelle elle s'intéressait à la structure spécial olympics et elle voulait aussi aider les autres enfants qui n'avaient pas la possibilité de connaître spécial olympics. Leur donner les mêmes chances, pour qu'ils profitent des bienfaits du sport, leur offrir la possibilité d'être plus ou moins autonomes et de s'épanouir.

En 1998, lors d'une réunion organisée à " keur xaléyi ", spécial olympics a revu jour après une période de léthargie grâce à un petit noyau. A l'issue de cette réunion, ils ont eu à redonner vie à la structure, pour encadrer les enfants déficients intellectuels qui devaient participer aux jeux olympiques aux Etats Unies. A l'époque, l'association avait comme directeur feu le Dr SECK. La structure bénéficiait d'une subvention de 50 Dollars octroyée par la maison mère en plus des cotisations annuelles des encadreurs. Cette somme permettait de fonctionner mais ne couvrait pas l'ensemble des activités.

Au retour du voyage des Etats Unies, deux(2) entraîneurs avaient fui et sont restés la-bas. Et le coach responsable du matériel est parti avec. La structure retombe en léthargie.

Après cet incident, trois (3) personnes vont reprendre le projet ; Lalla Aicha SY (présidente après la mort du Dr SECK), Salif SADIO (secrétaire général), et Dominique NDEKY (trésorier). Ce bureau avait perdu son accréditation, il se débrouillait avec les moyens de bord. Cette équipe a essayé de sensibiliser la population en faisant une tournée nationale à la cour de laquelle ils vont visiter Bignona, Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Tambacounda. Le résultat ne fut pas à la dimension des efforts consentis.

En 2008, on note une redynamisation de la structure, avec à l'arrivée de Mr Assane FALL comme nouveau président du conseil d'administration de spécial olympics ils vont réussir à participer aux jeux olympiques de Barcelone. Ainsi, durant ce voyage, Mme Sy rajah a participé et accompagné les athlètes par ses propres moyens, parce que sa fille y participait. Au vu de ses compétences, elle est proposée au poste de secrétaire général

Depuis spécial olympics a évolué de façon remarquable, avec aussi l'appui du président Mr FALL, ils ont réussi à faire un partenariat avec l'INSEPS (institut national supérieur de l'éducation populaire et du sport) par l'intermédiaire de Mademba MBACKE. Et puis au fur et à mesure les étudiants venaient aider les déficients intellectuels dans l'encadrement des entraînements et des compétitions gratuitement.

Spécial olympics s'appuyait sur l'effectif des centres existant à Dakar et proposait trois disciplines sportives à savoir l'athlétisme, le basket et le football. Ils constituaient un effectif de 160 athlètes atteints des différentes déficiences intellectuelles. Le basket a été introduit à cette même date en présence du basketteur américain de renommée internationale, SAM PERKINS. Spécial olympics assurait les animations hebdomadaires dans les centres grâce au volontarisme de quelques étudiants de l'INSEPS. Ensuite des séances d'animations et d'entraînement sont offertes au stade LEOPOLD SEDAR SENGHOR (LSS), dirigées par Mariama TOURE, directrice des sports et appuyée par le directeur du programme, Mademba MBACKE, entraîneur diplômé, inspecteur de spécialité en EPS (éducation physique et sportive) et diplômé de préparation physique des arbitres de la confédération Africaine de Football.

En décembre 2008, spécial olympics a entamé une campagne de consultation gratuite dirigée par des médecins au profit des athlètes. En effet, cette campagne a été introduite sous forme de mouvement "Healthy Athletes" (athlètes en bonne santé) de "Spécial Olympics Africa dans les sous programmes de "Medfest" (médecine générale) et "Special Smiles" (dentaire). Et, spécial olympics a réussi à participer de plus en plus aux activités organisées par différentes structures ; compétitions internationales, meeting de Dakar, randonnées pédestres et d'autres activités au niveau national et international.

1.2. Statut et Ses prérogatives

1.2.1. Le statut de spécial olympics

Spécial olympics est une association à but non lucratif régi par le code des obligations civiles et commerciales du Sénégal. La déclaration est délivrée par le ministère de l'intérieur et des collectivités locales de la république du Sénégal sous le numéro 12560/MINT.CL/DAGAT/DEC/AS, le 31 juillet 2006.

1.2.2. Ses prérogatives

Spécial olympics a fixé des objectifs pour accomplir ses missions. Ces objectifs sont :

- Aider les personnes atteintes de déficiences intellectuelles à s'intégrer, en tant que membres actifs et respectés dans la société.
- Donner à chacun la possibilité de développer sa compétence et son talent grâce aux entraînements et compétitions sportifs.
- encourager les athlètes à la réalisation performances athlétiques dans un sport.
- Fournir aux athlètes la possibilité de le faire.
- Aider leurs entraîneurs et leurs familles à leur apporter un soutien et des encouragements plus grands.
- Favoriser la collaboration sur le plan national et international avec des associations, fédérations, unions et ligues poursuivant un but analogue ou sportif.

Comme il est, spécial olympics est une structure bien réglementée, normée, réglée avec un statut, et des objectifs. Maintenant, entreprend-t-il des relations avec d'autres structures ?

1.2.3 : Administration et fonctionnement de la structure spécial olympics

L'association de spécial olympics suit un organigramme suivant lequel sont organisées ses activités, elle détermine les différents entités ou organes qui la composent et définit les relations qui les lient. Ces relations sont hiérarchiques et fonctionnelles.

Ainsi, les instances de l'association sont ;

- L'assemblée générale,
- Le conseil administratif,
- Le bureau exécutif.

I.2.3.1. L'assemblée générale

L'assemblée générale comprend l'ensemble des membres de spécial olympics qu'ils disposent ou non le droit de vote.

I.2.3.1.1.mission d'AG

L'assemblée générale a pour mission de ;

-Accroître la conscience du grand public sur les qualités, les aptitudes et les besoins des personnes atteintes de déficiences intellectuelles, par une sensibilisation quant aux objectifs et avantages de spécial olympics

-Donner à tous les déficients intellectuels la possibilité de :

-Encourager l'organisation d'entraînement sportifs et de compétitions au niveau des localités, des zones géographiques et des communautés (y compris les écoles) pour atteindre le plus grand nombre d'athlètes éligibles.

-Aider leurs entraîneurs et leurs familles à leur apporter un soutien et des encouragements plus grands.

-Favoriser la collaboration sur le plan national et international avec des associations, fédérations, unions, ligues poursuivant un but analogue ou sportif.

I.2.3.1.2. fonctionnement

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, une session ordinaire, ou en session extraordinaire chaque fois que c'est nécessaire. Dans les deux cas, l'assemblée générale se réunit sur convocation du président du conseil administratif ou sur demande au moins des 2/3 des membres titulaires de cette assemblée générale.

La majorité des membres titulaires sont présents ou représentés, en cas d'égalité la voix du président ou à son absence, celle du vice-président est prise en compte. Les décisions sont prises à la majorité simple.

I.2.3.2. Le conseil administratif

Le conseil administratif est l'organe responsable de spécial olympics.

1.2.3.2.1. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend un expert en sport et expert des déficiences intellectuelles, ainsi qu'un représentant des athlètes, un représentant des parents et un représentant des volontaires, qui désigne :

- Un président,
- Un vice-président,
- Un secrétaire générale,
- Un trésorier,
- Un directeur du programme,
- Un ou deux commissaires aux comptes.

1.2.3.2.2. Fonctionnement

Le conseil d'administration est convoqué une fois par trimestre ou chaque fois que cela s'avère nécessaire, par le secrétaire générale à la demande du président. Il pourra également être convoqué à la demande du 1/3 des membres.

1.2.3.2.3. Le bureau exécutif

C'est l'organe de direction de spécial olympics. Il a la charge de l'administration et de la gestion courante de l'association.

1.2.3.2.3. composition

Le bureau exécutif est composé de ;

- Du directeur du programme,
- Du trésorier,
- Du trésorier adjoint,
- Du responsable du comité des parents,
- Du responsable du comité des volontaires,

- Du directeur de l'entraînement et des sports (D.E.S),
- Du secrétaire générale,
- Du secrétaire générale adjoint.

1.2.3.2.4. fonctionnement

Le bureau exécutif se réunit au moins une fois par mois sur convocation du directeur du programme ou du secrétaire générale. Il est tenu de faire le procès-verbal des réunions.

Il est tenu de soumettre au conseil d'administration son programme d'activités. Et un compte rendu du bureau sera soumis au conseil d'administration avant chaque réunion trimestriel du conseil administratif.

1.3. Rapports avec d'autres structures

Spécial olympics constitue une famille du fait qu'il implique tout le monde. Ainsi, pour ses activités, la structure entretient des relations en partenariat avec les instituts et centres spécialisés des déficients intellectuels que sont;

- l'institut JEANNE d'ARC pour organiser annuellement une conférence portant célébration de la journée nationale des handicapées, cette journée est votée par l'assemblée générale.
 - ASEDEME et les centres Aminata MBAYE de Dakar (grand Yoff) et de ST-louis,
 - Centre d'éducation et de formation des déficients intellectuels (CEFDI), sis au centre de Talibou Dabo. D'ailleurs, le seul centre étatique et qui va cette année recevoir les déficients intellectuels à la consultation gratuite organisée par spécial olympics.
 - Ecole Reine Fabiola à Dakar,
 - ESTEL à Ouakam,
 - Ker Xaléyi de l'hôpital Fann à Dakar,
 - Papillon bleu, sis à Thiaroye,
 - Demain meilleur de Mbour,
- Avec aussi d'autres enfants dits normaux, connus sous le nom de partenaires unifiés.

Ensuite, spécial olympics met à la disposition de ces centres, des coaches bénévoles qui vont garantir les entraînements hebdomadaires. Il leur donne aussi des dons d'équipements et de matériels sportifs. Ces partenaires sont régulièrement invités à toutes les activités et manifestations qu'organise spécial olympics Sénégal.

Spécial olympics collabore également avec les fédérations sportives, associations et organismes ;

- INSEPS,
- Fédération Sénégalaise d'athlétisme (FSA),
- Fédération Sénégalaise de tennis de table (FSTT),
- Le comité régional de Randonnée Pédestre (CRP),
- L'association des anciens de Saint- Cyr ("la sainte- cyrienne"),
- PASI (projet d'appui pour le sport inclusif),
- SEED-projet (Thiès),
- NBA (national basketball- usa).

Ceci montre que spécial olympics entretienne des relations avec des structures publiques comme privées au niveau de Dakar, Thiès et St-louis. Parce que la majeure partie des centres se trouvent dans ces régions. Et plus particulièrement à Dakar, du fait qu'également les fédérations et associations et centres spécialisés dans la prise en charge des déficients intellectuels y existent. Dans les autres régions où les centres sont quasi inexistant, nous ne voyons aucun lien dans ce domaine.

Après le cadre organisationnel, nous verrons le fonctionnement administratif et comment les membres gèrent la structure?

Il apparaît ainsi que spécial olympics est une association bien organisée, avec des missions, des objectifs et des règles de fonctionnement bien établis. Il n'en demeure pas moins cependant que la structure connaît des contraintes relatives aux ressources, aussi bien humaines que matérielles et financières.

II. Les problèmes rencontrés par la structure

II.1. INSUFFISANCE DES RESSOURCES HUMAINES

Beaucoup d'organismes défendent la cause des personnes en situation de handicap ; spécial olympics lui, est une structure qui intervient dans le développement de la pratique sportive pour les déficients intellectuels. D'où tout le besoin de personnes ressources pour gérer l'organisation et encadrer la pratique.

Les ressources humaines occupent une place primordiale dans un organisme et dans la prise en charge des déficients intellectuels. Cependant, cela nécessite une implication de personnes qualifiées pour assurer l'administration, la gestion et la sécurité de ce secteur.

En effet, spécial olympics est une association bien structurée avec un dispositif d'encadrement bien existant. Cependant, le bureau reste suffisant dans la bonne gestion de l'administration. Cependant, malgré cette satisfaction structurelle, il demeure quelques imperfections dans l'administration. En réalité, le bureau n'est dirigé qu'avec un minima des personnes. C'est-à-dire, le bureau est potentiel, il y'a que quelques membres actif à chaque moment. Il ressort de nos entretiens « chaque fois, on essaye de respecter le planning que RAJAH nous fourni, elle envoi des textes pour nous informer des programmes ». Cela veut dire que pratiquement, c'est la secrétaire générale et quelques membres de l'administration qui assurent le travail.

« Donc je peux dire, notre matière première est de 2 types : nous et nos athlètes », propos recueillies de l'intervenant N°2.

Les coaches, c'est eux qui assurent le travail technique, l'encadrement sportif aux déficients intellectuels et gèrent la répartition des équipes. « Les coaches sont très importants dans l'organisation de spécial olympics parce que notre crédo c'est le sport ».

Dans l'organisation, il manque encore l'implication des coaches et faudrait qu'ils s'impliquent davantage pour vraiment aider les enfants. Dés fois, des coaches indisponibles du par le travail bénévole de cet organisme. Il ressort des propos que « je suis bénévole je suis venu pour aider et tout ce qu'on fait ici, c'est gratuit », or le bénévolat pur et dur ne réussit pas tous les jours au Sénégal parce que, chacun veut avoir quelque chose pour ne serait-ce que le minimum pour *le transport*, « au Sénégal rien n'est totalement gratuit ».

Avec l'apport de l'I.N.S.E.P.S (institut nationale supérieure de l'éducation populaire et du sport), nous avons de plus en plus des coachs étudiants qui viennent et qui ont fait des petites formations pour gérer les enfants. Ils s'adaptent vraiment. Les coachs enregistrent, supervisent les compétitions et les entraînements. C'est eux qui sélectionnent, ils les aident à respecter les couloirs pour courir, leur enseignent comment faire le 100m, 200m, comment il faut tourner dans les virages, comment sauter en longueur et les lancers le poids...

Une telle compétence nécessite des coachs qualifiés et formés. En plus des coachs de l'INSEPS, spécial olympics compte d'autres coachs volontaires mais qui n'ont pas été formés dans le domaine spécifique du sport pour déficient. Dès lors, il y'a urgence d'ouvrir des stages de formation sportive, c'est dans ce contexte que souligne un des coachs « il faut augmenter les coachs compétents, avoir des coachs très bien formés ».

Les athlètes occupent une place primordiale et importante, mais leur détection pose encore problème. La majeure partie des parents cachent leurs enfants souffrants de déficience intellectuelle à la maison, donc ces enfants ne sortent pas. En effet, ils ont des troubles mentaux, une insuffisance et dans les sociétés africaines, ces types de personnes ne sont pas considérées, Ceci contribue à leur marginalisation, obligeant les parents à éprouver une honte à les montrer «c'est que malheureusement beaucoup de parents cachent leur enfants ». Dans toutes les sociétés, au-delà des différentes cultures et malgré leurs évolutions historiques, les attitudes de rejet persistent encore et continuent de se manifester de jour en jours.

En plus, ils sont vus comme source de calamité, d'infortune. C'est-à-dire, ils sont condamnés par les djinns ou même par Dieu. La réincarnation ou une répression, signifiant un vécu, un éprouvant sort ; « Le problème qui se pose au Sénégal, c'est d'abord que les autres pensent qu'ils incarnent le mal, ensuite, les parents ont le complexe de les exposer », il y' a même des parents qui attachent leurs enfants pour qu'ils ne s'échappent pas.

En dehors des parents qui cachent leurs enfants déficients intellectuels, il y'a aussi des parents qui veulent participer aux activités organisées par la structure mais le problème est qu'ils n'ont pas de moyens pour assurer le cout des activités qui suivent ; les entraînements, les compétitions etc.

Et si, l'on mettait à la disposition de la structure des bus pour au moins assurer leur transport durant les entraînements ainsi que les compétitions, cela va faciliter leur déplacement sur l'ensemble du territoire afin de faire des caravanes de sensibilisation et de la publicité.

Par ailleurs, il y a un manque de confiance des parents par rapport aux structures d'encadrement par manque d'information sans doute. « Les parents et même beaucoup le monde croient que nous sommes là pour profiter de ces enfants pour avoir des moyens ».

II.2. INSUFFISANCE DES RESSOURCES FINANCIERES

Pour assurer efficacement la gestion et la continuité de cette organisation ; il faut lui allouer un budget, du crédit pour le fonctionnement des programmes, pour la planification des activités pour bénéficier aussi d'installations sportives, la réalisation d'infrastructure, l'acquisition d'équipements, de matériels bureautiques et d'informatique etc.

Spécial olympics bénéficie aujourd'hui comme ressources ;

- D'une subvention de 10 millions de francs CFA, allouée par spécial olympics international,
- D'une aide venant des sponsors, des parrainages et soutiens,
- De sommes, provenant des produits de services de l'association, qui sont comme suit ;
 - Des sacs de sport,
 - Des sacs à dos,
 - Des polos Lacoste,
 - Des portes clés.

Toutes ces entrées ne pourront pas supporter les dépenses annuelles de la structure. Ceci montre de temps en temps une insuffisance liée dans ce secteur. Et, ses limites au niveau des financements et subventions faibles loués dans ce domaine. On constate que cette subvention a été allouée par la structure internationale c'est-à-dire la maison mère.

A vraie dire, pour couvrir les activités annuelles de spécial olympics, selon les informations recueillies du secrétaire générale, il lui faudrait une somme de 30 à 50 millions de francs CFA. En termes d'activités, il organise : plus de 43 séances d'entraînements du dimanche matin de 9h à 11h au stade LSS et Iba Mar DIOP, ainsi les clubs de quartiers et 25 compétitions annuellement, créer 10 équipes de football unifié, ils ont pour la 1^{er} fois participé aux 1^{er} jeux régionaux de football unifié en Afrique du Sud. Ils veulent aussi ouvrir de nouveaux sites d'entraînements. Ils ont entamé des sous programmes régionaux, et installé des clubs de quartiers.

Ceci permettra à plus insister sur l'expansion de la structure au Sénégal.

Par conséquent, spécial olympics ne peut pas couvrir tout le territoire. Et, l'état du Sénégal n'octroie ni de subvention, ni d'aide minimale à spécial olympics. C'est attitude de l'Etat ne nous paraît pas normal au vu de l'aide qu'il apporte aux autres secteurs du sport.

Pourtant la structure fait ses preuves au niveau national comme international, il ressort de nos entretiens ces propos tenus par un de nos interviewés ; « nous avons 6 athlètes qui étaient partis à Athènes, ils sont revenus avec 5 médailles ». Nous pouvons dire que il y'a des personnes valides qui ne peuvent pas faire ces résultats, chose difficile pour les athlètes valides à qui on injecte des millions pour défendre les couleurs du Sénégal. D'ailleurs, ce qu'ils ne réussissent pas souvent. Donc, l'état doit renforcer une politique en faveur des déficients intellectuels, afin de leurs donner les mêmes possibilités.

Donc, le gouvernement du Sénégal devrait se pencher davantage sur cette structure spécial olympics. Et même, qu'il a été très difficile pour les enfants qui font la fierté du Sénégal en Grèce mais aussi dans le monde des handicapés de trouver des billets pouvant les amener à Athènes.

En somme, nous constatons que le nœud du problème reste le domaine financier, qui influe d'une part sur les ressources humaines et pourrait d'autre part peser sur les aspects matériels et infrastructurels.

Sans ressource suffisante, on ne peut pas assurer le fonctionnement et le déroulement des activités.

II.3 INSUFFISANCE DES RESSOURCES MATERIELLES

Une telle organisation sportive, requiert un engagement et un aménagement sur le plan infrastructurel et des matériels sportifs et administratifs pour l'assurance et l'efficacité de ses opérations et la fiabilité de sa gestion. En effet, spécial olympics dispose ;

- De 6 ordinateurs portables mis à la disposition des coachs responsables de discipline.
- d'un siège à Dakar, à médina près de la station totale de Soumbédioune. Ce siège n'est pas équipé, aussi la visibilité de son emplacement reste à désirer.

- Il y'aussi un manque de matériels avéré relevé lors d'une réunion soulevé par un coach, en réalité la structure ne dispose pas de matériels sportifs, les coaches utilisent les matériels de la structure handisport.

En dehors du manque de personnel impliqué vraiment dans la gestion, s'ajoutent des difficultés d'équipements. En effet, compte tenu de leur situation de handicap, leur pratique sportive sollicite une installation sportive et équipements administratifs adaptés à leur handicap. Ils utilisent des infrastructures publiques, mises à la disposition des autres secteurs du sport. Ces infrastructures sont réservées aux personnes " valides". Ils sont obligés de partager les terrains avec les personnes " valides", d'où un manque de sécurité notoire, il ressort des propos recueillies lors des entretiens que « nous faisons nos entraînements et compétitions tantôt au stade LSS, tantôt au stade IBA MAR DIOP, ainsi que dans les centres. Ils sont contraints de s'ajuster à cet environnement ».

Du fait qu'ils partagent des terrains avec d'autres, ils n'ont pas leur propre aire d'entraînement ou de pratique du sport. Et nous savons tous que ces enfants méritent du matériel et des infrastructures adaptées à leur état et pouvant faciliter d'une part la tâche des formateurs et d'autre part leur compréhension et une sécurité totale à eux.

Cependant, il faudrait que l'état songe à mettre à leur disposition des infrastructures sportives adaptées à leurs besoins; " on est entrain de s'adapter mais l'idéal serait d'avoir un matériel sportif typiquement adapté à eux". Il faut carrément un matériel adéquat à leurs entraînements et compétitions sportives pouvant faciliter d'une part la tache aux coaches et d'autre part leur permettre une accessibilité plus commode et plus de sécurité.

Par ailleurs, nous notons que spécial olympics a un siège qui ne dispose pas de matériels administratifs, ce qui entrave dès fois leur travail administratif. Compte tenue de sa portée au niveau international, la structure mérite d'avoir des locaux qui leur seront propres et qu'ils fassent ses activités convenablement.

Bref, nous constatons que le nœud des problèmes reste le secteur financier qui influe d'une part sur les insuffisances des ressources humaines et qui a aussi des incidences dans les aspects matériels et infrastructurels.

III. Les solutions et recommandations pour un meilleur devenir

Pour une bonne gestion de ces genres de structures pour des personnes sensibles, il devrait avoir une politique d'accompagnement de la population ;

L'état Sénégalais doit promouvoir un politique d'accompagnement ;

Une localité qui va servir de siège plus adéquat,

Créer des villages spécial olympics Sénégal pour prendre en charge les déficients intellectuels abandonnés et des centres spécialisés pour aider les parents qui n'ont pas de moyens.

Sillonner toute l'étendue du territoire pour sensibiliser les parents.

Veiller à ce que l'état construit des terrains c'est-à-dire des infrastructures et matériels adaptés à leurs besoins. Il faudrait qu'il s'organise davantage parce qu'actuellement ça prend de l'ampleur. Il faut aussi mettre dans les postes de responsabilité quelqu'un qui est à la hauteur de ce qu'on attend que se soit dans tous les domaines.

On pourrait jouer le rôle de facilitateur pour en tout cas les garantir une meilleure pratique notamment en terme d'infrastructures, en matériels didactiques mais aussi en terme de formations et de pratique sportive.

Elargir spécial olympics ; l'implanter dans toutes les régions du Sénégal pour sensibiliser la population et donner à chance égale aux autres enfants, bien vrai que spécial olympics existe qu'à Dakar, St louis et Mbour. Mais il faut entrevoir à aller ouvrir la pratique sportive pour les déficients intellectuels dans les autres régions.

Essayer d'organiser, de former plus de coachs, plus de bénévoles, bien sécuriser les manifestations, chercher aussi des coachs pour couvrir le territoire.

Insister à la sensibilisation, veiller à médiatiser les événements de spécial olympics, les entraînements, participer à des émissions télévisées c'est-à-dire des causeries, des débats, des diners débats, des séminaires pour toucher le maximum de population cibles et les permettre de connaître spécial olympics et la déficience intellectuelle.

Il faut que l'état s'implique dans le fonctionnement de spécial olympics parce qu'il mérite d'être aider. Il faut qu'il prenne des dispositifs pour lui permettre un bon fonctionnement.

Pour revenir à la perfection de l'enfant handicapé mental, il faudra beaucoup expliquer ce handicap. Expliquer à tout le monde que les gens atteints de déficience intellectuelle ne sont pas des bons à rien. Quand cette idée va émerger, se diffuser, en deuxième lieu, on pourra convaincre les parents, les familles qui ont un enfant déficient intellectuel d'adhérer aux plans de formations et de réhabilitation. En troisième lieu, c'est dans ce plan de formation et de réhabilitation qu'on trouve un volet bien particulier qui est le sport. Parce que le spectacle ce n'est pas toute la déficience intellectuelle ; il y'a d'abord l'éducation, l'alphabétisation, la scolarisation et même la formation professionnelle. Et puis ce paquet qui est proposé pour la réhabilitation de l'enfant déficient intellectuel, le volet sportif comme on le dit, peut jouer un rôle important. Parce que ça permet la socialisation, l'interaction, l'éveil. Il s'agit ici de la compréhension du handicap, l'acceptation du handicap par ses parents d'abord. Parce que s'ils tentent et que les parents ne sont pas convaincus, ils ne sentiront pas l'enfant. Maintenant quand les parents seront persuadés, il y'aurait des possibilités qui se présenteront à l'enfant.

Leurs faire faire des activités sportives comme la natation ainsi que la gymnastique en plus de celles qu'ils font déjà pour plus de maîtrise et de coordination de leur corps.

Afin, d'offrir aux personnes déficientes des opportunités de performances aux athlètes et coachs pour une bonne participation sur le plan national et international et d'avoir une bonne représentativité. Il faudrait aussi, que la structure spéciale olympics entreprend ses préoccupations dans la continuité de ces démarches.

CONCLUSION

L'objectif de cette étude est d'identifier en général les problèmes qui se posent dans l'organisation du sport pour les déficients intellectuels au Sénégal. Afin, de promouvoir le sport pour les déficients intellectuels, de rendre cette pratique plus accessible, nous avons relevé les difficultés qui gênent et identifier les voies pour améliorer la qualité des services en vue de répondre aux besoins spécifiques des déficients intellectuels. Nous avons fait recours à une méthodologie qui repose sur l'entretien d'enquête, l'analyse documentaire et une observation en tant qu'actrice impliquée dans cette organisation.

Grace à ces outils méthodologiques, nous avons pu identifier les facteurs limitant le développement de cette pratique sportive. Après l'analyse des résultats obtenus des entretiens, nous avons relevé plusieurs difficultés liées à l'organisation de cette pratique des déficients intellectuels. Ces obstacles s'articulent autour de :

- Une carence de ressources financières du fait que ces genres de personnes demandent beaucoup de sacrifices.
- Une insuffisance d'infrastructure du fait que spécial olympics ne dispose de terrain qui lui est propre. Il partage les mêmes surfaces que les personnes dites normales. Ils utilisent le stade IBA MAR DIOP et le stade Léopold Sédar Senghor ainsi que les centres spécialisés pour les entraînements et les compétitions.
- Un défaut d'organisation du à la concentration des centres spécialisés prenant en charge les personnes atteintes de déficience intellectuelle. De ce fait, spécial olympics Sénégal centre ces activités à Dakar. Et les autres régions ne profitent pas de cette pratique.
- Un manque d'équipements et de matériels sportifs qui semblent liés à l'insuffisance de budget alloué à spécial olympics Sénégal, d'après les propos recueillis de Mme Lalla aicha SY et ce problème a été souligné lors d'une réunion par quelques coachs qui ne pouvaient pas faire leur travail correctement par défaut de matériel.
- Un défaut de ressources financières liées à l'absence d'appui de l'état du Sénégal, il ne leur alloue pas de subvention, il ne donne un apport que seulement en cas de voyage.

Pour donner la possibilité aux déficients intellectuels de participer activement à la vie, le sport apparaît comme élément favorable de socialisation.

Il serait intéressant de reconduire des études en s'interrogeant sur les possibilités d'une intégration sociale avec les personnes dites "normales" et des recherches qui sont posées comme problématique leur intégration dans la vie professionnelle.

Par ailleurs, il faudrait inciter le gouvernement à créer des conditions favorables à l'accueil de personnes déficientes dans le milieu sportif, de leur permettre de s'impliquer dans le sport. Moyennant, une politique sportive pour que toutes les personnes vivant avec un handicap puissent faire le sport de choix convenablement dans des infrastructures adaptées.

Bibliographie

Ouvrage :

Combessie, J.C. (2001). *La méthode en sociologie*. Paris, la découverte.

Gasparini, W. "APS et Sciences sociales" Université de Strasbourg II, UFR-STAPS, laboratoire.

Taubes, I. (2003). *Pourquoi ils dérangent*, *Psychologie*, 222, 79-81.

Mémoires et notes de cours:

Poncin, A. *L'intégration des personnes handicapées dans les centres de vacances : quel apport pour les personnes valides ?* mémoire pour l'obtention du diplôme d'assistance en psychologie. (2005). P.10.

TOURE, M. Mouhamadou : *La reconversion des sportifs d'élite au Sénégal : impact et perspectives*. (2010)

Notes du cours :

KANE, A.W. (2012). *Sciences humaines : Définition du sport*. INSEPS de Dakar.

Documents et articles :

Dossier EPS n°23 : handisport physique et inapte partiel en EPS/ actes de l'université d'Autome-24-28octobre 1994- faculté des sciences du sport et de l'éducation physique de Lille II. Réalisation M. Pascalile- B. Robert, formation initiale- formation continu.

Magasine de spécial olympics Sénégal : revue n°1,2 et 3

Dr. Amadou Makhtar Seck, psychiatre, maitre assistant à l'UCAD/service de psychiatrie du CHNU de fann/coordonateur médico-psychologique de l'ASEDEME.

Etude de McLaren et Bryon.1987.

Loi n°84-59 portant organisation du sport au Sénégal

Décret n°76.00.40 du janvier 1976

Rousseau, T. (2004-2005). *Psychologie et handicap*. Université catholique de l'ouest.

Wébographie :

OMS. Organisation Mondiale pour la Santé.

GOOGLE :

www.specialolympics.sn

www.histoiredespécialolympicsinternational

Comment est réparti les activités de SOI ?

La déficience intellectuelle : définition, typologie conséquences et caractéristiques

Déficience intellectuelle et pratique sportive

ANNEXES

GUIDE D'ENTRETIEN

Notre guide d'entretien s'est centré autour de quatre thèmes :

- I. Comment est organisé le sport pour les déficients intellectuels ?*
- II. A l'identification des acteurs intervenant dans la gestion ?*
- III. Quelles les difficultés auxquelles la structure confrontent ?*
- IV. Quelles sont les solutions préconisées pour bonne démarche ?*

POPULATION DE L'ENQUETE

POSITION DANS LE DOCUMENT	PRENOMS / NOMS	PROFESSION	PLACE OCCUPEE DANS LA STRUCTURE
1	LAZARD SARR	INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT	CHEF DE DIVISION A LA DAPS
2	MACODOU MBODJI	PROFESSEUR D'EPS	CHARGE DE L'ADMINISTRATION AU CNP/HANDISPORT
3	MBAYE CISS	AGENT AU MINISTERE DE LA JEUNESSE	ENTRAINEUR NATIONAL CHARGE DES LANCERS AU CNP/HANDISPORT
4	RAJAH SY	RESPONSABLE ADMINISTRATIF/ COMPTABLE	SECRETAIRE GENERALE DE SPECIAL OLYMPICS
5	LEOPOLD SENGHOR	PROFESSEUR D'EPS	SPECIALISTE DU SPORT DE S.O.
6	NGOR NDOUR	PSYCHOLOGUE	SPECIELISTE DU HANDICAP DE S.O.
7	IBRAHIMA SOW	AGENT COMMERCIAL	COACH/RESPONSABLE FOOTBALL DE S.O. et du CENTRE AMINATA MBAYE
8	ETIENNE GUIDI	SANS PROFFESION	COACH/RESPONSABLE ATHLETISME DE S.O.
9	OUSMANE SY	ETUDIANT	COACH
10	LALLA AICHA SY	SECRETAIRE A LA RETAITE	RESPONSABLE DES PARENTS/ ANCIENNE DIRECTRICE DE S.O.
11	ABOU SYLLA	MAITRE D'ESP	COACH A S.O. ST-LOUIS

12	MAMADOU DIENG	PROFESSEUR D'EPS	COACH A S.O. MBOUR
13	SALIF SADIO	ENSEIGNANT AU CEFDI	COACH/ SECRETARE GENERAL DE S.O.
14	DJIBY NDIAYE	ENSEIGNANT ESTEL	COACH
15	MADEMBA MACKÉ	INSPECTEUR DE SPECIALITE DE SPORT	DIRECTEUR DU PROGRAMME DE S.O.